

SERVICE GRATUIT DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Dans notre cahier de revendications sur le volet sanitaire, nous avons demandé qu'un soutien psychologique soit proposé à tous les agents dans le cadre de la reprise d'activité.

C'est désormais chose faite :

Le service est accessible 24h/24 et 7j/7 par téléphone au

0 800 100 124

**Service & appel
gratuits**

Et par tchat ou mail via votre espace dédié : www.psy.fr

Nom d'utilisateur : [ministere](#)

Mot de passe : [interieur](#)

A noter : c'est une entreprise privée qui a été choisie par le MI !

- Le dispositif est ouvert à l'ensemble des agents pour une période de trois mois,
- Il est accessible que l'agent soit présent, en télétravail ou en travail à distance, malade ou en autorisation d'absence.
- L'écoute est assurée par des psychologues cliniciens.
La mise en contact téléphonique est immédiate, sans rendez-vous, ni répondeur.
- Pour les agents en situation de handicap auditif, il existe la possibilité de bénéficier d'un accompagnement par Skype.
L'agent peut rappeler le même psychologue afin de bénéficier d'un suivi personnalisé.
- Les appels sont anonymes, sauf si l'appelant demande à s'identifier ou en cas d'urgence suicidaire de degré élevé.